

Pour nous et pour eux !

Alors que le gouvernement s'échine à tenter de convaincre que « *la relance est revenue* », que « *ça va mieux* », la situation des retraité-e-s ne cesse de se dégrader.

Depuis plus de 30 mois, nos revenus disponibles diminuent sous le double effet du quasi blocage des pensions et retraites complémentaires, et des mauvaises mesures fiscales.

Les 9 organisations de retraité-e-s CGT, FO, CFTC, CGC, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR, Ensemble et Solidaires avaient donc décidé, dès le mois d'avril, de pour-

suivre l'action unitaire.

Cette mobilisation s'inscrit évidemment dans la mobilisation sociale de ces derniers mois. Solidaires des actifs, les retraités de la FSU ont donc participé aux actions contre la loi travail et pour de nouveaux droits pour les salariés.

Le démantèlement du code du travail menace les jeunes, les actifs, les retraités. Ces dernières années, les contre-réformes nous ont appris comment tout recul dans le privé est imposé à la Fonction Publique.

Les transpositions à prévoir en matière de temps et de conditions de travail, de mise en concurrence des personnels, d'individualisation des carrières et des rémunérations sont faciles à imaginer ...

Les reculs chez les actifs impliquent des reculs chez les retraité-e-s actuel-le-s et à venir ...

Les enjeux sont intergénérationnels!

Notre engagement syndical l'est donc tout autant !

François BOURDET
Claude RIVE

BREVE

La mobilisation puissante des salarié-e-s, jeunes, privé-e-s d'emplois et retraité-e-s s'est construite dans le pays pour combattre le projet de Loi Travail et porter l'exigence de nouveaux droits sociaux pour les salarié-e-s. Pour toute réponse, le gouvernement a choisi le déni de démocratie avec l'utilisation du 49.3, puis l'autoritarisme et la répression.

Or, une forte majorité de la population est opposée à ce projet de loi ! La **votation citoyenne organisée par 7 organisations syndicales** doit permettre à tous les salarié-e-s, jeunes, privé-e-es d'emplois, retraité-e-s et citoyen-ne-s de faire entendre encore plus fort leur voix.

Participez-y ! Votez en ligne sur fsu.fr !



Dans ce numéro :

Entrevue ministérielle	2
missives	3
Vous avez dit « dialogue social » ?	4
Journée SFRD réussie	5
Ciné: fil ... FGR-FP	6

Entrevue avec le cabinet de Mme BOISTARD

Secrétaire d'Etat chargée des personnes âgées et de l'autonomie

mobilisation nationale ...

Les organisations de retraité-e-s rassemblées dans « le groupe des 9 » appelaient à une journée nationale de mobilisation le jeudi 9 juin 2016.

Lors de l'intersyndicale départementale du 24 mai, le choix avait été fait de prendre part à cette journée tout en assurant la mobilisation contre la Loi Travail. Avait donc été décidé un courrier aux parlementaires vendéens. (voir ci-contre)

Le 27 mai, l'intersyndicale était informée de la venue à Fontenay le Comte le lundi 6 juin de Madame BOISTARD, Secrétaire d'État auprès de la Ministre des Affaires sociales et de la Santé, chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie.

... et départementale

L'intersyndicale a donc demandé à être reçue pour porter, de façon anticipée, les revendications de la journée du 9. (voir extraits de la demande ci-contre)

La délégation a été reçue pendant une heure par la conseillère technique de Madame BOISTARD, accompagnée du Délégué territorial de Vendée de l'Agence Régionale de Santé et de la Directrice de cabinet du Sous-Préfet. Elle a concentré ses interventions sur l'actualité des problèmes spécifiques des

retraité-es et des personnes âgées en s'efforçant d'inscrire ceux-ci dans le contexte plus global de régression sociale dont la Loi El Khomri est le dernier avatar !

Nos organisations ont condamné les mécanismes actuels d'évolution des pensions qui organisent leur baisse, et rappelé qu'elles avaient toujours pour objectif le retour à l'indexation sur les salaires. Elles ont condamné le refus du gouvernement actuel de revenir sur les mesures Sarkozy de suppression de la 1/2 part des veuves et veufs et de la fiscalisation des majorations pour avoir élevé trois enfants et plus.

Elles ont dit leur inquiétude devant la lenteur de la parution des décrets d'application de la Loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement et souligné l'impact très limité de révision de l'APA.

Elles ont affirmé leur détermination à œuvrer pour leur présence effective dans les structures de concertation mises en place dans les collectivités territoriales et au plan national.

La délégation intersyndicale était composée des représentants CGT, FSU, FO, FGR-FP, Solidaires, LSR

des questions à l'ARS

Les problèmes de maintien à domicile, d'accueil en structures adaptées, foyers, résidences ou EPHAD, ont fait l'objet d'échanges intéressants avec le représentant de l'Agence Régionale de Santé et mériteraient d'être renouvelés ... Le coût de ces structures pour leurs utilisateurs, leur inadéquation souvent, leur insuffisance dans beaucoup de zones, les conditions de travail et de rémunération des salarié-e-s qui y exercent, ont été l'occasion de présenter des situations concrètes. Celles-ci n'autorisent pas l'autosatisfaction des responsables !

La délégation a dit son refus que les retraité-e-s soient présenté-e-s comme des privilégié-e-s nanti-e-s et affirmé leur implication dans la vie sociale, associative et ... revendicative !

François BOURDET



Extraits de la demande d'audience

(...) les retraité/es de notre département, comme partout ailleurs, sont totalement investi/es dans les actions pour le retrait de la loi « Travail ». Ils et elles le sont bien évidemment en solidarité avec les jeunes et les salarié/es mais également à partir de leurs propres revendications car ce projet, en favorisant la généralisation de la précarité, met gravement en danger les ressources nécessaires au financement des retraites actuelles et à venir.

Ce faisant, les retraité/es agissent aussi pour un pouvoir d'achat qui leur permette de bien vivre leur retraite. Les retraité/es sont en effet directement concerné/es par la politique d'austérité menée par votre gouvernement, le blocage des pensions pour financer notamment le pacte de responsabilité et le CICE, ayant des conséquences insupportables dans leur vie quotidienne.

Comme le Comité d'Orientation des Retraites l'a souligné à plusieurs reprises,

le niveau de vie des retraité/es baisse, leur pouvoir d'achat étant également amputé par le poids de mesures fiscales comme la suppression de la demi-part, l'imposition de la majoration pour avoir élevé trois enfants et plus, l'instauration de la Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie de 0,3%.

Or le niveau de vie constitue une condition essentielle de la citoyenneté pour vivre dignement sa retraite, répondre à ses besoins élémentaires notamment en termes de droit à la santé, d'accès aux soins, les restes à charges étant de plus en plus importants.

Il n'existe aucune instance de discussion sur le niveau des pensions, sur les modalités de leur revalorisation: les retraités seraient-ils des citoyens de seconde zone ?!

Dans une société où les retraité/es sont de plus en plus nombreux, nombreuses, la question de leur place, de leur rôle est donc

aujourd'hui posée, ce qui nous renvoie à la « loi d'adaptation de la société au vieillissement », sa mise en œuvre à travers notamment l'organisation et la gouvernance des différents collectifs qu'elle instaure. (...)

L'adresse de l'intersyndicale aux parlementaires vendéens

... En inversant la hiérarchie des normes, le projet de loi travail donne la primauté absolue à l'accord d'entreprise sur la loi et les accords de branche, ce qui aurait pour effet de faire voler en éclats le socle commun de protection et de garanties collectives pour tous -tes les salarié-es ...ce qui est inacceptable...

Ce projet met également gravement en danger les ressources nécessaires au financement des retraites actuelles et à venir.

Il favorise la généralisation de la précarité, ce qui aura pour conséquences la baisse des salaires et la réduction des cotisations sociales et, légitime "l'ubérisation" des emplois, c'est-à-dire l'exercice d'une activité en dehors du code du travail et dispensée de l'obligation de cotisations sociales. C'est dire si les recettes sociales en seraient sérieusement affectées...

La retraite n'est pas un privilège ou une prestation sociale. Elle est un droit obtenu par le travail et son niveau est directement le résultat des rémunérations perçues pendant la période d'activité...



le dialogue social, un slogan creux ?

La mobilisation contre la loi travail se poursuit ... Après la prolongation de l'état d'urgence, le gouvernement menace maintenant d'interdire les manifestations ...

L'autorité de l'État et la séparation des pouvoirs

Selon le Code de la sécurité intérieure, « L'État a le devoir d'assurer la sécurité en veillant, sur l'ensemble du territoire de la République, à la défense des institutions et des intérêts nationaux, au respect des lois, au maintien de la paix et de l'ordre publics, à la protection des personnes et des biens. »

Il appartient à la justice de juger, et non pas au Chef du gouvernement d'accuser publiquement sans fondement, d'user de la stratégie du discrédit et de la division.

Élargir le regard

Il serait préférable de rappeler l'histoire des conquêtes sociales, d'encourager la participation syndicale, de susciter la réflexion sur les implications du « droit du travail ». Il y a quelques mois, Michel MINÉ (1), membre du Comité central de la LDH, écrivait : « Il convient de réinscrire le droit du travail, facteur de justice sociale et de démocratie, dans un projet social et politique pour la Cité, avec l'effectivité des droits de l'Homme à réaliser dans toute situation de travail. »

Une impérieuse nécessité

Le chômage serait-il oublié ? Tout comme l'impérieuse nécessité exprimée dans la Décla-



ration de l'Organisation internationale du Travail de Philadelphie, en 1944 ? Elle s'adresse "à tous les humains", et se fonde sur « la dignité » de chacun :

« La nation doit mettre en œuvre un programme propre à réaliser l'emploi des travailleurs à des occupations où ils aient la satisfaction de donner toute la mesure de leur habileté et de leurs connaissances et de contribuer le mieux au bien-être commun. »

En prenons-nous le chemin ?

Jean-Pierre MAJZER

(1) Michel MINÉ, Hommes & Libertés N° 172, Décembre 2015.

« Tout projet de réforme envisagé par le Gouvernement (...) fait l'objet d'une concertation préalable avec les organisations syndicales (...) ».

L'exécutif aurait-il oublié l'article 1 du Code du travail qu'il s'apprête à réformer contre vents et marées ?

Il ne peut y avoir d'évolution, de réforme, contre les salariés, les personnels et a fortiori contre la majorité des organisations syndicales et des citoyens.

Bernadette GROISON,
Secrétaire Générale de la FSU



CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, UNEF, UNL, FIDL



Votation citoyenne: participez !



Journée de la Section Fédérale des Retraités de Vendée: sérieux et bonne humeur, une première réussie !



Le 9 mai dernier, la SFRD organisait avec la FSU85 une journée « retraitables/retraités.

Au programme:

les retraités dans la société française (démographie, âges de départ, niveau des pensions),

quelles représentations psychosociales ?

quelles revendications, quels lieux de discussion et de négociation ?

etc...

Organisée sous forme de stage labellisé afin d'ouvrir aux collègues actifs le droit à autorisation d'absence, cette rencontre a bénéficié des interventions de Jacques Lecoffre, membre de la SFR Nationale et Christian Laplagne, responsable régional des retraités du SNES.

Tous les collègues actifs qui le souhaitent ont également pu prendre connaissance des simulations de pensions les concernant en fonction de différentes dates de départ.

Initiative jugée positive par tous les présents, à renouveler donc, surtout si l'on pense aux collègues qui n'ont pu s'inscrire faute d'avoir déposé leur demande à l'Administration en temps voulu.

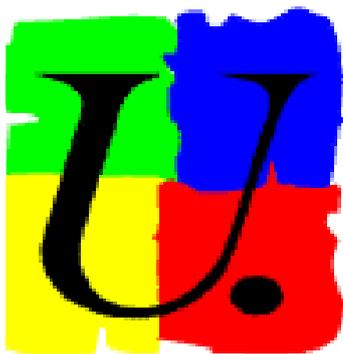


Les échanges entre les 32 participants (20 actifs et 12 retraités) ont amplement démontré que le syndicalisme ne s'arrête pas à la fin de l'activité professionnelle.

F.S.U.85 S.F.R.

Pôle associatif
71 bd Aristide Briand
(Rez-de-chaussée, porte C)
BP 01
85001 La Roche-sur-Yon Cedex
tél + fax : 02-51-05-56-80
courriel : retraites@fsu85.fr

Rédaction: M.Belkhenchir, F.Bourdet,
F.Célérier, D.Delhommeau,
J.P.Majzer, P.Marton, E.Mathé, C.Rivé



**Vous pouvez aussi
nous retrouver
sur
<http://sd85.fsu.fr/>
à la rubrique
« retraite »**

Le ciné, fil de la nouvelle vie de Nathalie

Dans son numéro de juin, la revue nationale *Infos retraités* du SNUipp publie un entretien avec Nathalie M., Directrice d'école maternelle à La Roche sur Yon. Elle y évoque notamment ses projets de future retraitée, et son engagement au sein de l'association yonnaise Festi'Clap (1) En ciné-ophile avertie, elle se ... projette ! Extraits:

« Je vais pouvoir aller dans des festivals en période scolaire, comme la Mostra de Venise ou le festival du film de San Sébastien. L'occasion d'anticiper le choix de films propices à la programmation interne à l'association. »

Et comme les goûts personnels ne sont jamais loin de l'engagement citoyen au service de la culture...

« Nous travaillons avec un cinéma de deux salles qui propose des films très divers, différents de ceux du multiplexe de notre ville.(2) Ce cinéma a vu le jour après de nombreuses tractations avec la municipalité ; il s'agit d'un établissement de coopération culturel donc subventionné par la mairie. Les résultats de fréquentation tant du cinéma que du festival (qui parvient aujourd'hui à avoir un rayonnement et une réputation nationaux) étant en constante augmentation, nous aimerions voir notre cinéma augmenté de deux salles et transféré dans un lieu plus visible pour les habitants.

Nous espérons que la ville fera un choix politique décisif : le travail de proximité et d'éducation à l'image auprès de la population, contre un cinéma commercial ... qui se voudrait avant tout rentable ! »

(2) Le Concorde, rue Gouvion LR/Y

(1) **blog de cinéma :**
vogazette.fr
actualité de l'association:
à suivre sur Festi'Clap facebook.
Ecrire à Festi'Clap:
festiclap@laposte.net
festival international du film de la Roche sur yon :
www.fif-85.com

En bref ...

La FGR-FP a tenu congrès, 80 ans après sa création.

Après la désaffiliation de syndicats de l'UNSA (SE, SIEN) sa tenue avec la quasi totalité des départements présents est un signe fort de la volonté des adhérents de donner un avenir à la FGR-FP.

La nouvelle direction de 5 membres élue par le congrès est à l'image d'une organisation unitaire, pluraliste (2 FSU, 1 ARFEN, 1 adhérent direct, 1 Solidaire).

Les débats -pluralisme oblige- ont parfois été longs et animés mais les textes votés à la quasi unanimité définissent une feuille de route ambitieuse : poursuivre l'action unitaire avec le groupe des 9 et l'inter UCR, organiser un espace de débat entre syndicats des fonctions publiques pour fédérer revendications et actions plus spécifiques devant les menaces qui pèsent sur le statut de la fonction publique et le code des pensions civiles et militaires.

CR



CAEN

65^e CONGRÈS / 80^e ANNIVERSAIRE

14.15.16 juin 2016

Rendez-vous en Normandie !